

Règlement 2021 du Triptyque de Peyre

Article 1 - Organisation

L'édition 2021 du *Triptyque de Peyre* est organisée par le Team Gévaudan Vélo Formation et le VC Maurs.

Responsable :

Jean-Baptiste TRAUCHESSEC
rue principale / Saint-Sauveur de Peyre
48130 Peyre en Aubrac
Tél : 06-75-71-72-77 / gevaudanvelo@gmail.com

Article 2 - Catégories de licences

Les épreuves sont organisées sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme et réservées aux catégories suivantes :

2ème et 3ème catégories - Juniors - Pass"Open

La course de côte (samedi ap-midi) et le contre-la-montre (dimanche matin) sont ouverts aux **cadets et féminines FFC**.

Article 3 - Lieux

En Occitanie dans le nord-Lozère, le *Triptyque de Peyre* se dispute sur trois épreuves, indépendantes, organisées le WE du 28-29 Août 2021.

Course de Côte du Val d'Enfer : 28 Août après-midi

Contre-la-Montre du Val d'Enfer : 29 Août matin

Grand Prix de Saint-Sauveur de Peyre : 29 Août ap-midi

Article 4 - Parcours

1ère épreuve

Course de côte du Val d'Enfer : circuit de 10Kms, de St-Léger de Peyre au Roc de Peyre. Départ groupé.

2ème épreuve

Contre-la-Montre du Val d'Enfer : circuit de 10Kms, de St-Léger de Peyre au Roc de Peyre. Départ individuel toutes les 30secondes.

3ème épreuve

Saint-Sauveur de Peyre : circuit de 6kms à parcourir 10 fois soit une distance de 60Kms

Article 5 - Horaires

Course de côte du Val d'Enfer : départ à 17H de St-Léger de Peyre.

Contre-la-Montre du Val d'Enfer : le premier départ sera donné à 10H30 de Saint-Léger-de-Peyre.

Saint-Sauveur de Peyre : départ à 15H30 de St-Sauveur de Peyre, du centre-bourg.

Article 6 - Attribution des points

Pour chaque course, l'organisation attribue les points suivants selon la décroissance des places à l'arrivée :

50pts-40pts-30pts-20-19-18-17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4 respectivement aux 20 premiers coureurs classés.

Au-delà de la 20^{ème} place, 1 point est attribué à tout coureur ayant terminé la course.

Le **Meilleur Grimpeur, le Meilleur Cadet et Meilleure Féminine** sera décerné par cumul des points à l'issu des 2 premières manches, sur l'ascension du Val d'Enfer. En cas d'égalité, la place au CLM sera déterminante.

Article 7 - Joker / Bonus

Il n'y a pas de joker ni de bonus pour le Triptyque.

Article 8 - Classement par catégorie et maillots

L'attribution du **maillot distinctif au leader de chaque catégorie** (*Général, Junior, 3[°]cat, Pass"Open, Cadet et Féminine*) sera effectuée à l'issue de chaque épreuve, et récupéré.

La remise des primes sera effectuée au podium lors des remises des prix le 29 Août 2021.

Tous les classements par catégorie se font par l'addition des points récoltés à l'issue des 3 manches.

Il y a 5 **classements avec primes finales et maillots distinctifs** :

Le leader du *classement général* portera un maillot JAUNE.

Le leader du *classement 3[°]cat.* portera un maillot ROUGE.

Le leader du *classement junior* portera un maillot BLANC.

Le leader du *classement pass"open* portera un maillot BLEU.

La *Meilleure Féminine* portera un maillot ROSE.

Le *Meilleur Cadet* portera un maillot NOIR.

Le *Meilleur Grimpeur* portera un maillot à POIS ROUGE.

En cas d'absence du leader sur une étape, c'est son suivant au classement qui enfilera le maillot distinctif.

En cas d'égalité de points, les coureurs seront départagés suivant leur place sur la dernière épreuve, qui est obligatoire pour avoir droit aux primes du Triptyque.

Article 9 - Prix du Triptyque de Peyre

Le *Triptyque de Peyre* est doté d'importantes primes (cumulables) qui seront remises en main propre par nos partenaires lors de la remise des prix finale, le 29 Août.

Primes **Maillot Jaune**, d'un montant total de 500 euros, répartis ainsi sur les 10 premiers du classement général final :
150€ au 1^{er}, 100€ au 2^{ème}, 80€ au 3^{ème}, 60€ au 4^{ème}, 35€ au 5^{ème}, 25€ au 6^{ème}, 20€ au 7^{ème}, 15€ au 8^{ème}, 10€ au 9^{ème}, 5€ au 10^{ème}

Primes **Maillot Blanc**, d'un montant total de 200 euros, répartis ainsi sur les 5 premiers Junior du classement final :

60€ au 1^{er}, 50€ au 2^{ème}, 40€ au 3^{ème}, 30€ au 4^{ème}, 20€ au 5^{ème}

Primes **Maillot Rouge**, d'un montant total de 200 euros, répartis ainsi sur les 5 premiers 3[°]Cat. du classement final :

60€ au 1^{er}, 50€ au 2^{ème}, 40€ au 3^{ème}, 30€ au 4^{ème}, 20€ au 5^{ème}

Primes **Maillot Bleu**, d'un montant total de 100 euros répartis ainsi sur les 3 premiers Pass"Open du classement final :

50€ au 1^{er}, 30€ au 2^{ème}, 20€ au 3^{ème}

Primes **Maillot Rose**, d'un montant total de 100 euros répartis ainsi sur les 3 premières Féminines :

50€ au 1^{er}, 30€ au 2^{ème}, 20€ au 3^{ème}

Primes **Maillot Noir**, d'un montant total de 100 euros répartis ainsi sur les 3 premiers Cadets :

50€ au 1^{er}, 30€ au 2^{ème}, 20€ au 3^{ème}

Prime **Meilleur Grimpeur**, d'un montant total de 100 euros répartis ainsi sur les 3 premiers du classement distinctif :

50€ au 1^{er}, 30€ au 2^{ème}, 20€ au 3^{ème}

Article 10 - Prix fédéraux FFC

Chaque épreuve dispose de sa propre grille de prix (305€/15c) fédérale FFC. Les prix seront perçus par les coureurs à l'issue de la saison après versement par les Comités à leur club respectif.

Article 11 - Informations

www.gevaudanvelo.com / organisations

Article 12 - Ports des maillots

A l'issue de chaque course, l'organisation remettra les 7 maillots distinctifs à chaque leader de catégorie.

Article 13 - Sanctions

Tous coureurs ou son entourage ayant fait, au préalable ou durant les épreuves antérieures, preuve d'attitudes incorrectes (insultes, irrespect, coups, tricheries...) envers un concurrent, un bénévole ou un organisateur ne pourra prétendre à un classement au *Triptyque de Peyre* ce qui induit le non-port d'un maillot distinctif et la non-perception des primes liées.